

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2018

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

17 octobre 2018

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, MM. Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER

Absent excusé : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU

Absents : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI, Fanny GAGNEUR, M. Pierre-François MALDANT

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération n°8 sur la vente de la maison 7 route de Beaune, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.

1. 30^{ème} anniversaire jumelage El Pla del Penedes, participation financière des familles
2. Décision modificative n°1
3. Décision modificative n°2
4. Personnel communal, Plan Travail Annualisé
5. Avis sur les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités économiques
6. Déclassement d'un délaissé de voirie
7. Rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères pour l'exercice 2017
8. Vente de la maison 7 route de Beaune

- 1) **30^{ème} anniversaire jumelage El Pla del Penedes, participation financière des familles**
(2018-053)

Madame le Maire rappelle le programme des festivités du 30^{ème} anniversaire du jumelage d'EL PLA DEL PENEDES avec LADOIX-SERRIGNY : visite du château de Savigny-lès-Beaune, visite des carrières de Villars-Fontaine, visite de l'Imaginarium à Nuits-Saint-Georges, visite de la Moutarderie Fallot à Beaune et soirée officielle au cabaret Odysséo à Plombières les Dijon. Une délégation de ladoisiens participera à ce jumelage.

Pour cela, il convient donc de fixer la participation des familles ladoisiennes présentes à ce jumelage. La commission « jumelage » a proposé de fixer la participation à 50 € par famille. Il est précisé que les jumeaux ladoisiens régleront personnellement leurs entrées à toutes les visites sauf pour les carrières de Villars-Fontaine qui seront prises en charge, entièrement, par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer la participation à 50 € par famille et d'encaisser la somme correspondante à l'article 70878.

2) **Décision modificative n°1**
(2018-054)

Madame le Maire expose que les crédits prévus au chapitre 012 du budget de l'exercice 2018 risquent d'être insuffisants, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 012 : + 5 000 €.

3) **Décision modificative n°2**
(2018-055)

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 février 2018 fixant la durée de l'amortissement des subventions d'équipements versées dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Suite à la demande de M. le Trésorier, il y a lieu de prendre une décision modificative. En effet, les contrôles comptables font apparaître que l'amortissement de la subvention inscrite au compte 1338 n'a pas été pratiqué. Cette subvention s'amortit au même rythme que la dépense faite au compte 2041512, soit sur 5 ans. Elle repose sur l'émission d'un mandat d'ordre budgétaire au compte 13938-040 et sur un titre d'ordre budgétaire au compte 777-042.

Le conseil municipal ouvre les crédits correspondant d'un montant de 4 411 € aux articles correspondants.

4) **Personnel communal, Plan Travail Annualisé (PTA)**
(2018-056)

Madame le Maire rappelle que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 h.

Ces heures correspondent aux 1 600 h initialement prévues par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État auxquelles ont été rajoutées 7 h au titre de la journée de solidarité à compter du 1er janvier 2005 (loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées).

Pour gagner en visibilité, deux cycles de travail pour le « service technique-voirie » ont été définis, les agents travailleront sur 4,5 jours tout en effectuant sur le premier cycle 38.50 heures/semaine sur 27 semaines et sur le deuxième 31.50 heures/semaine sur 17 semaines + 1 semaine à 32 heures.

Pour le « service administratif », il n'y a pas de cycle, les agents travailleront sur 44 semaines de 35.75 heures + 1 semaine à 34 heures.

Les « service école maternelle » et « service entretien bâtiments » auront un cycle de travail sur une année scolaire, les heures travaillées en période scolaire (36 semaines) seront différentes de la période vacances (9 semaines).

Tous les PTA des services communaux ont été étudiés par le Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 18 septembre dernier.

Le CT a émis un avis favorable à la modification de ces temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable pour tous ces plans de travail annualisés de chacun des services communaux.

5) Avis sur les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités économiques
(2018-057)

Madame le Maire expose que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a étendu la compétence « Développement économique », en opérant le transfert de toutes les zones d'activités économiques aux EPCI.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération est, désormais, seule compétente pour procéder à la cession et la valorisation des terrains restant à commercialiser.

Lors de la séance du 24 septembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté une délibération fixant les modalités financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété des zones d'activités.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision doit recueillir l'accord de la majorité qualifiée (soit 2/3 des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des Conseils municipaux représentant les 2/3 de la population), des Communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Dans l'attente de cette décision, l'instruction de projets d'installation d'entreprises a été suspendue sur les trois zones concernées à Beaune (Porte de Beaune), Chagny (Noirots) et Sainte-Marie-La-Blanche (en Mareau).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 10 voix pour et 2 abstentions (C. GARREAU et P. MINGUET) **EMET** un avis favorable sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activités économiques.

6) Déclassement d'un délaissé de voirie (consorts Nogent)
(2018-058)

Madame le Maire informe les élus qu'il convient de prendre une délibération portant sur un déclassement d'un délaissé de voirie.

La partie du domaine public en causé est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel aucune circulation automobile ni piétonne n'existe. Son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la voie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du domaine public, 62 m², situé devant la propriété cadastrée AO 119 et 279 appartenant aux consorts Nogent.

7) Rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères pour l'exercice 2017
(2018-059)

Madame le Maire présente les Rapports d'Activités 2017 de la Communauté d'Agglomération et des délégataires portant sur l'assainissement, l'eau potable et la collecte des ordures ménagères. Elle rappelle que ces rapports sont accessibles sur le site internet de la communauté d'agglomération.

8) Vente de la maison 7 route de Beaune
(2018-060)

Madame le Maire expose que par délibération du 24 juin 2015, le conseil municipal a autorisé le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de la maison 7 route de Beaune de gré à gré dans les conditions prévues par l'article L 2241-6 du code général des collectivités territoriales.

Une offre a été transmise à la commune par l'intermédiaire de l'agence CENTURY 21 de Beaune. Elle est présentée par M. et Mme Robert et Sylvie HEWETSON et s'élève à 192 000 € (FAI Frais d'Agence Inclus).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la vente à M. et Mme Robert et Sylvie HEWETSON et **PRÉCISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 192 000 € (FAI), les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
10/07/18	Illuminations	CITYLUM ILLUMINATIONS	5 889,05
19/07/18	Mission coordination SPS Travaux voirie 2018	ACE BTP INGENEERY	606,00
23/07/18	Remplacement potelets RD 974 suite sinistre	MIDITRACAGE	1 440,00
24/07/18	Lames de bancs	CHALLENGV	648,72
26/07/18	Plus value pose faïence école maternelle	CALLES	1 108,80
08/08/18	Démolition et désamiantage Maison 11 rue du Château	TRAVAUX PUBLICS VIGOT	39 000,00
22/08/18	Réfection Chemin des Gréchons	ROUGEOT	7 804,80
23/08/18	Panneaux évacuation incendie et extincteurs	A2P	2 112,00
12/09/18	Défibrillateur	UN DEFI POUR LA VIE	2 293,62
17/09/18	Plaque Impasse Quentin	SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE	129,84
24/09/18	Taille Haie et lamier taille haie	FAUPIN	2 604,00
04/10/18	Reprise jambage remise ancienne cure	COTE D'OR BATIMENT	2 144,40
04/10/18	Porte en frise volet et panneaux (remise ancienne cure)	MENUISERIE SCOPEAU	3 482,30
10/10/18	Voirie 2018	COLAS NORD EST	158 393,82
17/10/18	Matelas spécial école maternelle	SARL POLYMOUSSE	145,00
18/10/18	Aspirateur Ecole primaire	CONNEXION ELECTRO BEAUNE	159,00
18/10/18	Organigramme clés bâtiments communaux	DURUPT	8 142,96

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants
10/07/2018	25 Rue du Bief	ALBERTO - DURUPT
06/08/2018	4 Rue de l'Ouvrée	CARVALHAIS CARLOS
13/08/2018	21 Rue Martenot au Hameau de Corcelles	RAVAUT Pierre et Anne-Sophie
29/08/2018	29 Grande Rue de Buisson	FOLLY David
18/09/2018	40 route de Dijon	GFA CAPITAIN
04/10/2018	40 route de Dijon	GFA CAPITAIN
04/10/2018	12 Rue Saint Vincent	BEYSSAC & TROISGROS
15/10/2018	2 rue des Cras (pour 6a 70 ca)	DEZANDÉE Jacques
15/10/2018	2 rue des Cras (pour 9a 85ca)	DEZANDÉE Jacques

M. Emilien DURIGON informe le conseil que les travaux de la salle multi-usages sont quasiment terminés, il est satisfait du planning de réalisation de ces travaux qui se sont déroulés dans les temps et seront même terminés plus tôt que prévu. Les entreprises qui sont intervenues sur ce chantier se sont bien coordonnées, il ne reste plus que des finitions en électricité et des travaux de plomberie comme la pose de la cabine de douche, d'un lavabo et d'un WC. Le club photo va pouvoir intégrer, de nouveau, les lieux, ils pourront ainsi préparer leur exposition photo de début d'année.

M. Emilien DURIGON fait part de la pose de la ligne téléphonique des nouveaux vestiaires, ligne qui servira pour l'alarme qui va être actionnée par l'entreprise en charge des travaux électriques des nouveaux vestiaires. Quatre numéros de téléphone seront enregistrés sur cette alarme, trois dirigeants du club et en 4^{ème} position M DURIGON, 1^{er} adjoint.

M. Philippe JACQUELIN demande des informations sur l'expertise de juillet dernier aux vestiaires du gratte-chaussures. M. DURIGON répond que la commune est toujours en attente d'un retour, l'affaire a été reprise par l'assureur de la commune, M. ARCHEREAU. Ce dernier fait le nécessaire actuellement pour réunir tous les protagonistes de ce sinistre.

M. Emilien DURIGON informe le conseil qu'il travaille actuellement sur le dossier de vidéo-surveillance pour recruter un maître d'œuvre, il a déjà reçu deux propositions.

M. Emilien DURIGON a été contacté par un sous-traitant d'ORANGE, le groupe SOGETREL afin de dimensionner au mieux le nouveau réseau en fibre optique communal proposé par ORANGE. M. DURIGON dit que cela a l'air d'avancer, ce ne serait plus SFR qui s'occuperait du fibrage sur la commune mais ORANGE. A priori, au plus tard fin décembre 2020 la fibre arriverait sur la commune. M. DURIGON pense que le conseiller municipal, Pascal MINGUET, pourrait appuyer le dossier de Ladoix-Serrigny pour avoir plus vite le fibrage sur la commune. M. DURIGON estime qu'il y a des référents à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, mais que la commune n'a jamais eu d'informations, il convient d'activer pour avoir de l'information.

M. Gaston RAVAUT fait part aux élus des travaux en cours sur le hameau de Buisson, il s'agit du changement de canalisations de l'eau potable. L'opportunité est offerte à la commune de profiter de ces travaux pour changer la canalisation de la fontaine au lavoir.

M. Jérôme FOL pense que les travaux ne sont pas si anciens sur la canalisation de la fontaine.

M. Gaston RAVAUT répond qu'à l'époque c'était plus du rafistolage, que les canalisations datent de 1890.

M. Jérôme FOL répond que ce n'est pas l'information qu'il a eu.

M. Emilien DURIGON trouve que cela vaudrait le coup de se renseigner.

Mme le Maire rappelle que sur les mandats précédents, MM. GALERNE et DESERTOT s'étaient occupés des travaux de la fontaine de Buisson, elle rappelle à M. RAVAUT de se rapprocher de ces derniers pour savoir exactement ce qui avait été fait à l'époque.

M. Emilien DURIGON demande le coût de ces travaux.

M. Gaston RAVAUT répond que ces travaux s'élèvent à 20 000 € HT.

Mme Corinne GARREAU précise que ce coût est à la charge de la commune.

M. Gaston RAVAUT répond qu'il faut profiter de la route ouverte pour changer les canalisations.

Mme le Maire intervient et informe le conseil que lors d'un bureau municipal, le sujet a été débattu, qu'il fallait profiter de l'opportunité des travaux, car si dans quelques années il faut à nouveau ouvrir la route cela coûterait plus cher à la collectivité. Mme le Maire met en avant la défense du patrimoine en parlant de la fontaine.

Mme Corinne GARREAU trouve cher la défense du patrimoine.

M. Emilien DURIGON estime que sans subvention, il n'est pas d'accord avec ce budget de 20 000 €, il dit que la commune peut mettre 20 000 € dans d'autres fonctions rendant service à la population.

Mme le Maire confirme la défense du patrimoine et précise qu'aux dernières opérations comme le centre bourg ou les vestiaires des travaux supplémentaires ont été actés car il fallait saisir l'opportunité tout en pensant à l'intérêt général.

M. Emilien DURIGON s'interroge sur l'intérêt général.

Mme Corinne GARREAU parle de rues refaites qui n'ont pas pour autant eu leurs réseaux d'enfouis.

Mme le Maire dit que depuis qu'elle est maire à chaque travaux de voirie, les réseaux ont été enfouis.

Mme Corinne GARREAU répond que cela n'a pas été fait partout.

M. Emilien DURIGON prend l'exemple de la route de Ruffey.

M. Vincent LUCOTTE rappelle que par le passé à chaque travaux de voirie, un courrier est envoyé à tous les riverains pour effectuer leurs raccordements éventuels avant les travaux routiers afin de ne pas abîmer les nouvelles voies. D'ailleurs, il prend l'exemple de l'Avenue du Champ de Foire où un riverain a dû faire ouvrir la route pour effectuer des travaux dans une nouvelle maison.

Mme le Maire précise que la commune, dans ces cas-là, ne peut pas refuser.

M. Jérôme FOL dit que sur d'autres communes, il est interdit pendant un certain nombre d'années d'ouvrir la route après travaux.

M. Emilien DURIGON pense qu'au niveau des travaux de Buisson pour la remise en route de la fontaine, ce n'est pas dit qu'il n'y aura pas de fuite, et si l'eau ne coule pas, de quoi va avoir l'air la municipalité.

M. Gaston RAVAUT répond qu'actuellement la source coule.

M. Emilien DURIGON répond qu'il ne convient pas de remplacer systématiquement, cela représente un budget important.

L'échange se termine entre MM. DURIGON et RAVAUT, celui-ci détaillant les travaux pour ensuite avoir une route correcte et M. DURIGON d'exprimer sa crainte si la canalisation se casse entre le réservoir et l'entrée du hameau de Buisson il n'y aura plus d'eau à la fontaine.

M. Gaston RAVAUT informe le conseil du démarrage des travaux de voirie 2018 le 12 novembre prochain pour une durée de quatre semaines. Il informe également des travaux de réfection d'un muret en pierres sèches Chemin des Carrières.

Mme le Maire informe les élus qu'il y aura prochainement plusieurs commissions qui vont se réunir.

M. Jérôme FOL fait part d'une réunion à laquelle il a assisté en tant que délégué des rivières portant sur l'initiative de la fusion du Syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune, du Syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents, du Syndicat mixte d'aménagement de la Dheune et du Syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaine, de la Lauve et du Rhoin. Cette fusion porte sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et à la Protection contre les Inondations), cela dans la perspective d'une fusion des quatre syndicats mixtes existants actuellement sur le bassin versant de la Dheune et exerçant déjà des missions relevant de cette compétence. Pour information, il y aura un délégué par commune jusqu'à 2 000 habitants.

M. Emilien DURIGON pose la question sur le devenir du personnel technique du syndicat actuel.

M. Jérôme FOL répond que le personnel sera transféré au nouveau syndicat.

M. Emilien DURIGON demande le devenir du poste du Président actuel.

M. Jérôme FOL répond que le Président actuel essaiera d'avoir une place au sein du bureau de ce nouveau syndicat.

Mme le Maire fait part de la visite de représentants du conseil départemental (CD 21) portant sur la présentation des conclusions des dossiers des transferts de domanialité. Ces dossiers portaient sur les voies suivantes : RD 20 A – voie communale 6 (Chemin des Epenots), Rue des 3 Noyers et RD 20F. Concernant le chemin des Epenots cet échange aurait un coût très important pour la commune, environ 450 000 €. Pour les 3 Noyers, le CD 21 retirerait tous les aménagements routiers réalisés dernièrement et autoriserait le passage de cette rue à 70 voire 80 km/heure. Mme le Maire et M. Gaston RAVAUT ayant assisté à cette présentation ne sont pas favorables à l'échange de cette voie pour des questions de sécurité. En effet, ce lieu est très fréquenté par les différentes activités (foot, terrains multisports, tennis...).

M. Gaston RAVAUT précise qu'il faudrait également aménager les carrefours à chaque extrémité et cela risque d'être compliqué. C'est pourquoi le CD 21 n'a pas chiffré les travaux ; il attendait de savoir si la commune donne suite à ce dossier qui sera présenté prochainement à la commission voirie.

Mme le Maire pense qu'il convient d'être patient et d'attendre l'ouverture de la nouvelle rocade de Beaune car les camions emprunteront certainement cette voie.

Mme le Maire informe les élus de la réunion organisée par le Major de la gendarmerie de Nuits-Saint-Georges le 12 novembre prochain, elle demande aux élus de bien vouloir s'investir dans ce dispositif.

M. Vincent LUCOTTE fait part des nouveautés lors du Téléthon 2018 : la venue du Père Noël. Une prochaine réunion de préparation se déroulera le 14 novembre prochain.

M. Emilien DURIGON engage une réflexion sur une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et expose ses arguments à l'ensemble du conseil municipal.

Avec Mme le Maire, ils ont reçu une urbaniste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et ont commencé à travailler sur quelques dossiers qu'il convient de revoir comme des terrains classés avant le PLU de 2015 en zone artisanale qui se sont trouvés classés en non-constructible.

Le CAUE va contacter le cabinet PERSPECTIVE qui avait travaillé sur le dernier PLU.

Le CAUE travaillera avec Mme KLEIN de ce cabinet afin de trouver la meilleure solution pour rétablir diverses limites non justifiées. M. Emilien DURIGON rappelle l'intervention de

Mme KLEIN dans le dossier d'urbanisme du cabinet médical, et au final ce cabinet a pu s'installer à l'endroit où il est aujourd'hui.

M. Jérôme FOL intervient en demandant de ne pas oublier certaines parcelles à Corcelles, il cite le cas de Mme Ocquidant, il cite aussi la matérialisation de la cunette dans le PLU. Il se souvient des échanges avec le cabinet PERSPECTIVE sur lesquels il n'était pas toujours d'accord.

M. Emilien DURIGON pense qu'à un moment donné pour une commune il faut avoir une vision au-delà dans les cinq à dix ans. Il rappelle aux élus que sur certains points il n'a pas le même point de vue que Mme le Maire sur certains dossiers.

Mme le Maire souhaite attendre le retour de la rencontre avec le CAUE et en effet ne pas oublier les parcelles du hameau de Corcelles, comme celles de la famille Bachelet.

M. Emilien DURIGON précise que lors de cette révision allégée, la commune ne pourra pas revenir sur tous les points.

M. Jérôme FOL répond qu'il insistera sur les points qu'il a déjà soulevés à plusieurs reprises.

Mme le Maire précise que lors de l'enquête publique les personnes auraient dû se manifester.

M. Emilien DURIGON reconnaît que les élus ne sont pas assez formés pour appréhender ces dossiers d'urbanisme.

Mme le Maire rappelle qu'il fallait faire avec la Loi du Grenelle de l'environnement.

M. Emilien DURIGON aborde le sujet sur un terrain aux Barrigards d'un domaine viticole, toujours en l'état alors qu'il y avait une promesse de construction. Mme le Maire pense proposer un échange avec ce terrain pour récupérer des zones agricoles et ainsi apporter des réponses favorables à quelques dossiers.

Mme le Maire donne dates de plusieurs rendez-vous à venir :

- Accueil des jumeaux d'El Pla del Penedes le week-end de la Toussaint.
- Ouverture des plis pour les travaux de la piste BMX, le 5 novembre à 10 h.
- Exposition « Côte d'Or 1914-1918, un territoire en guerre » à la salle Pierre Gourillon les 10 et 11 novembre
- Cérémonie commémorative du 11 novembre à 11 h avec sonnerie des cloches à la même heure pendant 11 minutes.
- Réunion de préparation du Téléthon, le 14 novembre à 20 h 30.
- Prochaine séance du conseil municipal le mercredi 5 décembre à 20 h.
- Retrait des colis des anciens le samedi 8 décembre Salle St Roch.
- Noël des employés le mardi 18 décembre à 18 h 30.
- Vœux du maire, vendredi 4 janvier 2019 à 19 h.

Mme Alexandra CAGNA donne des précisions sur l'exposition « Côte d'Or 1914-1918, un territoire en guerre », il y aura des ouvrages, des photos, l'exposition sera prêtée par le Conseil Départemental de la Côte d'Or qui se comprend 21 visuels composés à partir d'une photographie significative provenant de collections publiques et privées, elle évoque la Côte d'Or au moment du conflit. Mme CAGNA demande aux élus qui souhaitent tenir une permanence de bien vouloir s'inscrire sur un créneau.

Madame le maire informe les élus que dans le cadre de la cérémonie commémorative, 21 élèves de grande section de maternelle déposeront une rose au monument aux morts.

La séance est levée à 22 h 10.

Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 29 octobre 2018 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Le Maire,